



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/320

19 juillet 2004

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 18 au 19 octobre 2004, immédiatement après les réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C (voir la Lettre circulaire 1/LCCE/62 du 7 juillet 2004).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30, le 18 octobre 2004.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 1 se trouvent dans le Document 1/1, à l'adresse suivante : (<http://web/md/meetingdoc.asp?lang=f&type=sitems&parent=R00-SG01-C-0001>) et les Questions assignées aux Groupes de travail et Groupe d'action se trouvent sur: <http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que01&lang=f>.

2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 1A, 1B, 1C et les Groupes d'action 1/8 et 1/9 organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa. Cette demande doit comporter le nom et les fonctions de la/des personne(s) pour la/lesquelles le visa est demandé, et en annexe, la copie du formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou réunion de l'Union.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 2). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez vous consulter <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études I des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 18-19 octobre 2004)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Allocution du Président
- 5** Résultats de la réunion conjointe des Groupes de travail
- 6** Constitution du Groupe de rédaction
- 7** Rapport du Président
- 8** Rapports des Groupes de travail et des Groupes d'action 1A, 1B, 1C, 1/8, 1/9 et GMR 1A-1C-8B
- 9** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 9.1** L'inscription à l'ordre du jour était expressément prévue (Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.2)
 - 9.2** L'inscription à l'ordre du jour n'était pas expressément prévue (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - 9.3** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 10** Statut des Manuels, Questions, Recommandations et Rapports
- 11** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 12** Plan de travail pour 2005-2006
- 13** Contribution du Groupe d'études au Groupe consultatif des radiocommunications
- 14** Calendrier des réunions
- 15** Divers

T. JEACOCK
Président de la Commission d'études 1
des radiocommunications

ANNEXE 2



Formulaire d'enregistrement Réunions de l'UIT-R Genève, Suisse, 4 octobre – 5 novembre 2004

Bureau des Radiocommunications

Je désire participer à

GT 4-9S 4-11/10	GT 4B 4-11/10	GT 1A 11-15/10	GT 1B 11-15/10	GT 1C 11-15/10	CE 4 & 9 12/10			GT 4A 13-21/10	CE 1 18-19/10		
					A	F	E		A	F	E
GT 3J 18-27/10	GT 3K 18-27/10	GT 3M 18-27/10	CE 4 22/10			GT 3L 25-27/10	GT 6Q 25-27/10	GT 6M 25-28/10	GA 6/9 26-29/10		
			A	F	E						
GT 6E 26/10-3/11	CE 3 28-29/10		GT 6P 28/10-2/11	GT 6S 28/10-2/11	GT 6A 1-3/11	GT 6R 1-3/11	CE 6 4-5/11				
	A	F	E				A	F	E		

M. Mme Mlle: (nom) (prénom)

Accompagné(e) de membre(s) de la famille: (nom) (prénom)

1. REPRÉSENTATION

Nom de l'Etat Membre:

Chef de délégation
 Adjoint
 Délégué
(à compléter uniquement par les représentants des Etats Membres)

Nom du Membre du Secteur:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Exploitations reconnues | <input type="checkbox"/> Organisations régionales de télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Organismes scientifiques ou industriels | <input type="checkbox"/> Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites |
| <input type="checkbox"/> ONU, Institutions spécialisées et l'AIEA | <input type="checkbox"/> Autres entités s'occupant de questions de télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Organisations régionales et autres organisations internationales | <input type="checkbox"/> Associés |

2. ADRESSE OFFICIELLE

Nom de la compagnie:

Adresse/Rue:

Ville/Etat/Code/Pays:

Tél. professionnel: Fax:

Courrier électronique: En cas d'urgence:

3. DOCUMENTS anglais français espagnol

Date: Signature:

Réservé au Secrétariat du BR

Approuvé (si appliqué)

Section personnelle

Section durant la réunion

Casier